

LA RÉGRESSION **En Marche !**

casseurs de travailleurs

www.lesatoutsdelaliberte.com



Leçon n°6

Permettre le CDD de 5 ans.

Aujourd'hui

La durée maximum d'un CDD est limitée par la loi à 18 mois, avec 2 renouvellements maximum et un délai de carence entre chaque contrat pour empêcher que des salarié-es en CDD n'occupent des emplois permanents.

Demain

Les ordonnances permettront à la négociation de branche (c'est-à-dire dans chaque secteur d'activité : métallurgie, restauration, propreté...) de maintenir pendant 5 ans des salarié-es en CDD, sans limiter le nombre de renouvellement de leur contrat, ni mettre en place de délai de carence. C'est la possibilité pour les employeurs de généraliser les CDD au détriment des CDI. Comment accéder au logement ou faire des projets dans ces conditions ?